

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Histoire de Gigi, le Shégué

Fierens, Jacques

Published in:

Journal du droit des jeunes : la revue d'action juridique et sociale

Publication date:

2024

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Fierens, J 2024, 'Histoire de Gigi, le Shégué: Tribune', *Journal du droit des jeunes : la revue d'action juridique et sociale*, vol. 9, numéro 437, pp. 3-6.

General rights

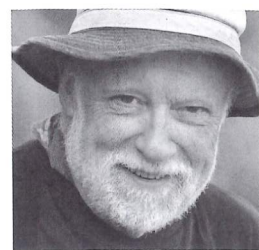
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

HISTOIRE DE GIGI LE SHÉGUÉ



JACQUES FIERENS *

Ce texte est celui d'une communication du professeur Jacques Fierens, prononcée le 17 septembre 2024 à l'occasion de la proclamation des résultats du master de spécialisation en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant, et de l'accueil des étudiants inscrits dans ce programme pour l'année académique 2024-2025. Ce master est organisé conjointement par l'Université de Namur, l'Université de Liège, l'Université libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve et Bruxelles Saint-Louis)⁽¹⁾.

J'avais pensé vous entretenir d'un problème difficile qui me tient à cœur, de l'autorité et des effets juridiques des décisions du Comité des droits de l'enfant, rendues sur communication. Mais voilà, j'ai rencontré Gigi le shégué et je vais vous raconter son histoire.

Cela s'est passé vers le mois de mai de cette année.

Quelqu'un sonne chez moi. Je vais ouvrir et ne vois personne, ou seulement une ombre pendant un bref moment. Je referme la porte et en me retournant, je vois devant moi un grand et jeune gaillard, manifestement d'origine africaine, qui me sourit et me demande si je peux lui offrir un café et une tartine, ce que je fais évidemment.

Il me parle :

“Je m'appelle Gygès, dit-il, mais tout le monde dit « Gigi ». Je viens du Kasai en République démocratique du Congo. J'ai quitté une petite ville appelée Kamonia, après la mort de ma mère tuée par un enfant-soldat appartenant à une des milices du coin. Je ne sais pas qui est mon père.

Je suis arrivé à Lubumbashi fin 2020. Je suis devenu un des milliers de shégués, comme on les appelle là-bas, un enfant de la rue, quoi.

Dans ma bande, j'ai eu une copine et je crois bien que j'ai eu un enfant, mais mon amie a brusquement disparu et, finalement, je n'en sais trop rien. La vie en rue est partout plus terrible pour les filles que pour les garçons. Je suis un enfant-sorcier.

Ça vous fait sourire, évidemment, vous les Occidentaux rationalistes, mais chez nous, tout le monde sait que la sorcellerie existe, surtout chez les shégués. On en parle même dans la Constitution de la RDC.

Mes pouvoirs ne sont pas bien grands. Ils se limitent à la possibilité de presque tout à fait disparaître lorsque je le décide. J'ai découvert que cette capacité est en lien avec le fait que ceux que je rencontre ne me voient pas, ne voient pas les souffrances que j'ai endurées et que j'endure encore. Parce que je suis un pauvre type parmi tant d'autres, invisible à leurs yeux, je peux me rendre invisible moi-même, si je le décide. Mais alors c'est surtout pour adoucir mes souvenirs, sans malheureusement les faire disparaître. Je m'efface aux autres et au monde, et, replié tout seul sur moi-même, je dis comme votre poète : « Sois sage, ô ma douleur, et tiens-toi plus tranquille ». C'est une poésie qu'on m'a fait étudier à l'école, quand j'y allais encore, à Kamonia. J'ai toujours aimé apprendre.

J'ai mis des semaines à remonter jusque Kinshasa. En RDC, on ne prend pas l'avion ou le train, comme vous quand vous allez de Bruxelles à Rome par exemple, ce qui est un peu moins que la distance entre Lubumbashi et Kin. J'ai beaucoup marché et je me suis souvent accroché à des camions surchargés qui parcourent des milliers de kilomètres à 40 km à l'heure. Avec les routes congolaises, c'est dangereux, mais je m'en suis sorti.

À Kin, j'ai de nouveau dû survivre en rue, par tous les moyens. Je dis bien tous. Alors, je me suis retrouvé au pavillon 10 de la sinistre prison centrale de Makala, qui vient de faire parler d'elle ces jours-ci, avec ses 131 morts, la plupart abattus par la police, et les dizaines de femmes violées. Le 10, c'est le pavillon des mineurs. J'ai failli crever de maladie et de faim.

J'ai décidé de partir en Europe comme tant d'autres, parce qu'on m'avait dit que personne n'y meurt de faim, que les droits humains et les droits de l'enfant y sont mieux respectés et qu'on les apprend même aux enfants.

Je ne vous raconte pas le détail de ce que j'ai vécu au cours de mon voyage qui a duré un an, en République centrafricaine, au Tchad, en Libye, sur le bateau des passeurs où deux bébés sont morts et où une maman s'est suicidée, en Italie quand Frontex a voulu nous *push-back*, en France où je suis arrivé en marchant en sandales dans la neige et en contournant les mecs d'extrême droite qui dressent des barrages dans les Alpes.

Je suis arrivé en Belgique fin 2022.

* Avocat au barreau de Bruxelles, professeur extraordinaire émérite de l'Université de Namur.

(1) www.ulb.be/fr/programme/ms-denf-1

Je vis la plupart du temps du côté de la Gare du Midi à Bruxelles. Pour survivre, je vole dans les magasins, ce qui est assez facile, vu mes pouvoirs. Je trempe aussi dans toutes sortes de trafics dont celui de la drogue, parce que je n'ai pas le choix. À Lubumbashi et à Kin, je vendais de l'essence et de la colle, avec lesquelles les enfants se shootent, ici c'est du shit ou carrément de la drogue dure. Le statut de MENA m'a été refusé parce qu'on ne veut pas croire que je n'ai que 17 ans. Pourtant, même si je n'ai jamais vu un acte de naissance, ma mère m'a toujours dit que je suis né le 28 juillet 2007. Il paraît que mes os et mes dents ne correspondent pas et que j'ai plus de 18 ans, mais ce sont eux qui se trompent et pas ma mère. »

Là, Gigi a interrompu son histoire. Il avait mangé quatre tartines au Nutella (oui, j'avoue mes crimes, j'en ai dans mon armoire). Il m'a dit qu'il devait partir parce qu'il allait essayer de se faufiler dans une grande prison du pays. Ce n'est pas évident, parce que ses pouvoirs, s'ils le rendent invisible, ne lui permettent pas de passer à travers les murs et les portes.

Je ne comprenais pas pourquoi il voulait entrer en prison, après son expérience de Makala. D'habitude les personnes qui y sont veulent en sortir. Il m'a expliqué qu'il voudrait rencontrer un certain William, parce qu'il est tombé sur un petit bouquin que celui-ci a récemment coécrit, *William ou le sens de la peine*⁽²⁾. En 2019, William a été condamné pour des faits qu'il reconnaît lui-même comme très graves, commis lorsqu'il avait 16 ans. Le tribunal de la jeunesse s'est dessaisi, bien que le Comité des droits de l'enfant affirme, depuis que la Belgique a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que le dessaisissement en viole l'article 40. William a été qualifié de psychopathe alors qu'à son âge, la croissance psychique n'est même pas achevée. Une cour d'assises belge l'a condamné, – tenez-vous bien – à 29 ans de réclusion, et a ordonné sa mise à disposition du tribunal d'application des peines pour une durée de 15 ans. Le livre de William ne remet pas en question ses responsabilités et n'est pas une analyse juridique. Comme son titre l'indique, il pose tout simplement, dans un langage quasi poétique, la question du sens d'une telle peine infligée à un enfant, qui consiste à le couper entièrement de la vie en société et surtout, surtout, à le priver de tout projet et de tout espoir. Gigi m'a dit qu'il voudrait en parler avec William parce qu'il réfléchit beaucoup à ce genre de questions. Il pense aussi que William pourrait se suicider, comme lui-même a parfois eu envie de le faire. Désespérer, c'est mourir. Espérer, c'est vivre.

Gigi m'a quitté en me demandant de pouvoir revenir.

C'est ce qu'il a fait trois jours plus tard. Quand il a sonné, il ne s'est plus fait disparaître. Il m'a brièvement expliqué qu'il n'avait pas pu rencontrer William qui vit pour toujours dans un autre monde, tellement différent, encore plus violent que le vrai, qui restera le sien même si un jour il sort de prison. Gigi sait parfaitement, pour l'avoir vécu, que la prison est criminogène, qu'en RDC ou en Belgique, elle ne prépare pas les détenus, jeunes ou vieux, à « se réinsérer », comme ils disent, comme si c'était aux jeunes de « s'insérer » et pas à la société de les accueillir. Gigi ne sait toujours pas plus que William pourquoi tant de violence est exercée par les lois, les tribunaux et les institutions, en prétendue réponse à la violence des jeunes.

Il avait l'air content de pouvoir continuer à raconter son histoire. Il a poursuivi son récit comme ceci :

« En septembre 2023, je me promenais du côté de l'ULB pour essayer de refiler un peu de shit aux étudiants. J'ai vu une affiche annonçant justement, cet après-midi-là, le début d'un « master de spécialisation en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant ». Je me suis senti concerné.

Je suis rentré dans l'amphithéâtre qu'on appelle ici un auditoire, et je me suis fait disparaître, parce que, quoi qu'on en dise, j'ai quand même l'air plus jeune que la plupart des inscrits et surtout parce que je n'avais évidemment pas payé mon inscription, que je n'aurais de toute façon jamais obtenue.

Je m'asseyais dans le fond et personne n'a jamais remarqué qu'il y avait un siège abaissé alors qu'il semblait vide.

Ce que j'ai entendu m'a beaucoup intéressé, et je suis revenu très régulièrement écouter ce que l'on raconte à propos de ces droits de l'enfant.

Je n'ai pas été très longtemps à l'école, comme vous vous en doutez, et il y a beaucoup de choses que disaient les profs, ou même les étudiants, avec des mots compliqués, que je ne comprenais pas. Mais ce que je trouvais bien, c'est que si on parlait des droits de l'enfant dans des textes juridiques, comme je m'y attendais, on en parlait aussi dans un cours d'histoire, dans ce qu'ils appellent sociologie, ou psychologie, ou philosophie.

C'était quand même un peu théorique à mes yeux, et je m'efforçais de voir dans ma tête de vrais enfants, que j'avais rencontrés ou pas, des petits, des grands, des morts, des vivants, des pauvres, des riches, des doués, des pas doués, des gentils, des méchants ou du moins qu'on disait méchants, des Belges, des étrangers comme moi. Dans mon imagination, c'étaient des enfants avec des pleurs et des rires que provoque la vie. Je comprenais au fur et à mesure qu'il y avait un lien entre leurs

(2) Voy. I. Seret et F. Elmarabet, « William ou le sens de la peine : récit d'un mineur sur l'impact de la mesure de dessaisissement », et l'intervention de J. Fierens du 31 mai 2024 reproduite dans le *JDJ*, n° 433, mars 2024, pp. 43 à 45.

fameux droits et ces pleurs ou ces rires, que ce n'était finalement pas de la théorie et que, peut-être, ceux qui poursuivaient ces études allaient changer des choses dans leur boulot ou dans leur vie familiale.

Au fil du temps, je me suis quand même posé un certain nombre de questions que je ruminais en rentrant le soir vers la Gare du Midi, dans un tram que je ne payais jamais. (Ils sont dingues dans les universités, ils font suivre des cours le soir à des gens qui ont travaillé toute la journée.)

La première question que je me suis posée, c'était de savoir si leurs droits de l'enfant sont universels, comme ils le prétendent, s'il s'appliquent à tous les enfants du monde, à toutes les époques. Il y a des indices en ce sens. Tous les États ont « ratifié » (c'est un mot que j'ai appris) la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, sauf un, malheureusement en Afrique. Donc les droits de l'enfant, ça colle en principe pour un Congolais, un Belge, un Chinois, un Canadien, un Brésilien, un Australien, un Norvégien, un Iranien (ou surtout une Iranienne), un Afghan (ou surtout une Afghane), un Palestinien, un Israélien, un Russe, un Ukrainien, etc.

En pratique, je n'en suis pas sûr du tout.

Cela m'a fait penser au bruit des cours de récréation. J'ai remarqué dans tous les pays où je suis passé que, de loin, la récréation des enfants fait à peu près le même bruit. Pourtant, quand on s'approche et qu'on les écoute vraiment, on entend les différences. Et si on tend l'oreille vers les parents des enfants ou vers les maîtres ou instituteurs, par exemple à la sortie de l'école, alors là, ce n'est plus du tout le même discours dans toutes les langues. Leur conception de ce qu'est un enfant, de ses droits, de ses devoirs, c'est parfois ... noir et blanc, si j'ose risquer ce jeu de mots. Bref, je me disais que l'universalité des droits de l'enfant a ses limites, et que ce n'est pas étonnant que dans plusieurs coins du monde, on ait fait des droits de l'enfant un peu plus sur mesure, par exemple en Afrique justement, ou en Europe. Si vous comparez les textes, ce ne sont pas toujours les mêmes droits.

Sans doute ceux qui ont une prétention universelle et les droits « régionaux », comme ils disent, doivent-ils coexister, ce qui veut dire aussi qu'on devrait tous les connaître et tous les défendre.

Toujours dans cette réflexion sur des droits qui seraient les mêmes pour toute la planète, ce sont les profs que j'ai entendus à l'ULB qui m'en ont fait douter, surtout pendant les cours d'histoire ou de philosophie. Si j'ai bien compris, les droits de l'enfant sont issus en droite ligne de la culture et de l'histoire européennes, et surtout de la manière dont les adultes européens ont au fil des siècles considéré les enfants. Il y a même un prof

qui montrait des peintures représentant des enfants, réalisées en Europe depuis 2000 ans. Il disait qu'il avait fallu attendre le 15^e siècle environ pour qu'on représente les enfants en tant que tels et pour eux-mêmes, et qu'il a fallu le 19^e siècle pour qu'ils s'approchent du centre du tableau. Avant, ils n'existaient pas vraiment dans les yeux des adultes, donc pas non plus dans les yeux des artistes. Ah si, il y en a quand même un qui existait vachement et qu'on a représenté des milliers de fois, c'était le Petit Jésus. L'Europe a d'abord construit ses images de l'enfant à travers la religion chrétienne. Cela a changé quand celle-ci a perdu son unité, qu'on a commencé à remplacer les prières par la Raison avec un grand R, raison surtout expérimentale et technologique. Et Dieu sait à quel point les gens, aujourd'hui, font confiance à la technologie pour le remplacer. Il paraît que l'on commence même à utiliser la soi-disant intelligence des ordinateurs pour faire du droit. Faut être un peu con. Comme si un ordinateur pouvait savoir ce qu'est la justice, qui n'est pas la même chose que la loi ou la jurisprudence, comme si, avec sa grosse mémoire remplie du passé, la machine pouvait imaginer des solutions juridiques nouvelles pour le futur.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que c'est en Europe qu'on a écrit dans le langage du droit une idée qui existe sous d'autres formes ou d'autres expressions dans toutes les cultures, une idée à laquelle ce que j'ai vécu me fait croire de toutes mes forces, même si elle est partout, tout le temps, remise en question. Parce qu'elle a été inscrite dans le droit aussi et pas seulement dans la religion, la philosophie et les arts, elle a fait son chemin, et prétend même être à la base des droits humains et donc des droits de l'enfant. Cette idée, je vous l'énonce en grande solennité : *toutes les personnes, y compris les enfants, ont une dignité, elle doit être respectée et rien n'est plus important*. Vous pouvez manquer de tout ce qui est matériel, peut-être que vous continuerez à vivre. Mais si on vous prend votre dignité, vous êtes certainement mort, même si votre cœur bat encore et que votre électroencéphalogramme n'est pas plat. C'est vrai pour les bébés, les enfants, les ados, les adultes et les vieux.

Bien sûr, la demande de respect de la dignité humaine s'exprime de multiples façons dans la plupart des cultures et les Européens n'en ont pas le monopole. D'ailleurs, ils la maltraitent aussi bien que les autres et, en plus, la dignité européenne ou américaine est trop individualiste, comme s'il n'y avait pas de rapport entre ma dignité, celle de mon voisin, celle de ma famille, celle de mon ethnie, celle de mes compatriotes.

Mais en faire du droit, dire l'humanité et la dignité dans un langage juridique, ça ne s'est pas passé partout, et ça, c'était vraiment trop stylé. ”

Gigi m'a encore beaucoup parlé des droits de l'enfant et de ce qu'il avait entendu à l'ULB, mais il s'agissait surtout des questions qu'il remuait dans sa tête plutôt que des informations qu'il avait grappillées pendant les cours.

La question de l'universalité des droits de l'enfant continue à le préoccuper.

Il pense aussi que, même dans les sociétés qui consacrent à répétition « l'intérêt supérieur de l'enfant », il y a beaucoup de mensonges. On répète ces mots pour ne pas devoir concrétiser vraiment les droits. On parle du droit d'aller à l'école, mais les écoles ne reçoivent pas de moyens suffisants, et elles profitent surtout aux riches. On parle du droit au meilleur état de santé possible, mais dans certaines familles, même en Europe, même en Belgique, il faut parfois choisir entre faire les courses alimentaires et consulter le médecin. On parle du droit d'être élevé par ses parents, mais on ballote des enfants d'institution en institution avant de donner ceux des pauvres aux riches au nom de ce fameux « intérêt supérieur », et ces enfants ne rentrent jamais chez leurs parents.

Gigi est presque arrivé à me décourager, mais il m'a dit que, tout jeune qu'il soit, il sait depuis longtemps qu'en général ou à travers les droits de l'enfant en particulier, on ne demande que ce que l'on n'a pas, et que rien n'est jamais acquis, surtout en matière de droits humains.

Après notre deuxième rencontre, il m'a déclaré qu'il ne reviendrait plus me voir, parce qu'il allait partir. Il voudrait un jour retourner au Kasaï mais il sait que c'est trop tôt et que, de toute façon, c'est très difficile de retourner chez soi quand on est un *shégué*. Il va peut-être essayer d'aller en Grande-Bretagne. Il a bien traversé la Méditerranée au péril de sa vie, pourquoi pas la Manche ? Il ne se fait cependant pas d'illusions et pense que les droits humains des migrants ou même ceux de tout le monde ne sont pas mieux protégés dans ce berceau de la démocratie.

Il va en tout cas essayer de se faire inscrire quelque part dans une école pour recommencer à étudier, parce qu'il voudrait, le jour où il rentre au pays, être éducateur. Il voudrait aussi fonder une famille et avoir des enfants.

Il me remercie pour le café et les tartines au Nutella.

Je lui demande pourquoi il a sonné à ma porte. Il me répond qu'il sait que j'ai passé pas mal de mon temps à essayer de défendre les droits de l'enfant et à donner des cours à ce sujet à l'université, mais qu'il trouve qu'il y a un autre gros problème : les droits de l'enfant sont un discours d'adulte ; ceux qui les étudient sont des adultes ; lorsqu'on a écrit la Convention internationale, on n'a pas demandé l'avis des enfants. Gigi trouve que l'on ne les écoute pas assez. Ils sont les vrais experts. C'est pour cela qu'il a voulu raconter son histoire d'enfant à un vieux prof.

J'étais un peu ému, vous vous en doutez, surtout quand il m'a fait un cadeau. Il m'a donné cette bague.

Alors, j'ai compris tout à coup que Gigi, Gygès, m'avait donné « l'anneau de Gygès », évoqué par Platon au Livre II de son ouvrage sur la justice, *La République*.

L'homonyme de Gigi, le vieux Gygès, était un simple berger qui avait trouvé dans une faille de rocher un cadavre sur un cheval de bronze. Le mort ne portait qu'un anneau. Gygès grec, qui s'en est emparé, a découvert presque accidentellement que cette bague avait le pouvoir de rendre invisible celui qui la porte. Alors il en a profité et est parvenu, grâce à lui, à séduire la femme du roi, à comploter contre celui-ci, à le tuer et à devenir tout-puissant.

Gigi m'a dit qu'il avait renoncé à ses pouvoirs de sorcier et qu'il avait réussi à les transférer dans la bague qu'il m'offre, qu'il n'avait plus l'intention de se rendre invisible parce que, finalement, c'est une très mauvaise idée. Les droits de l'enfant ont besoin, il en est convaincu à présent, exactement du contraire. Que l'on puisse faire apparaître dans la lumière tous les enfants, toutes leurs vies, toutes leurs souffrances et toutes leurs morts.

Je l'ai remercié pour son cadeau. Je lui ai dit que je le garderais précieusement en souvenir de notre rencontre mais que je n'utiliserai jamais l'anneau de Gygès, parce que les adultes qui étudient, enseignent ou défendent les droits de l'enfant ne doivent pas non plus, jamais, se rendre invisibles.

